

PROCES VERBAL
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2022

Convocation du 22 septembre 2022

Nombre de conseillers

En exercice : 9

Présents : 7

Absents excusés : 2

Absent :

Le vingt neuf septembre deux mil vingt deux, à vingt heures, le conseil municipal de la commune de FONTAINE-COUVERTE, légalement convoqué, s'est réuni à la petite salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur BASLÉ Jérôme, Maire,

Présents : M. BASLÉ Jérôme, Mme SORIEUX Anita, Mme JAFFRE Adeline, M. BOUVIER Serge, Mme PIQUET Vanessa, Mme MELAINE Nathalie, Mme BÉDIER Jeannick.

Absents excusés : M. POMMIER Sébastien, M. CAHOREAU Mickaël

Absent :

Secrétaire de séance : M. BOUVIER Serge

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Monsieur BOUVIER Serge est désigné comme secrétaire de séance.

Le procès verbal de la réunion du 28 juillet 2022 est soumis à l'approbation du conseil municipal. Il ne fait pas l'objet de remarques et est adopté à l'unanimité des membres présents.

1 - 2022-39 Convention d'occupation temporaire du Centre d'Incendie et de Secours

Monsieur le Maire rappelle que :

- le chantier de la construction de la nouvelle caserne à Laubrières qui regroupera celles de Ballots, Cuillé et Fontaine-Couverte est arrivé à son terme avec une mise en service prévue au 01 octobre 2022,
- une convention de retour des biens immobiliers de Fontaine-Couverte mis à disposition à titre gratuit a été conclue avec une prise d'effet au 1^{er} octobre 2022,

Toutefois des retards de déploiement de la fibre pour le CIS de Laubrières ne vont pas permettre d'assurer le déclenchement de l'alerte au 1^{er} octobre 2022 pour ce nouveau centre,

Il est impératif de mettre en place une solution d'alerte temporaire, laquelle nécessite l'installation d'équipements relais de l'alerte dans les locaux du centre d'incendie et de secours de Fontaine Couverte,

Il convient donc de conclure entre le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Mayenne et la commune de Fontaine-Couverte une convention d'occupation temporaire à titre gratuit d'une partie des locaux de Fontaine-Couverte (1^{ère} étage de l'immeuble cadastré C n°484) pour installer, entretenir et désinstaller ces équipements d'alerte provisoires,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation temporaire de locaux, relative à la mise à disposition gratuite par la commune de Fontaine-Couverte au profit du SDIS de la Mayenne du 1^{er} étage de l'immeuble cadastré C n°484 à compter du 01 octobre 2022.

2 - 2022-40 Convention avec la société Mayenne Fibre pour l'utilisation des chambres existantes du lotissement de Jouvence

Monsieur le Maire indique que, dans le cadre du déploiement de la fibre optique, il y a lieu qu'une convention pour l'utilisation de chambres existantes de la commune de Fontaine-Couverte soit signée entre la commune de Fontaine-Couverte et la Société MAYENNE FIBRE représentée par Monsieur Jacky Blaizot, directeur général (courrier électronique de CIRCET France du 17 août 2022).

La commune de Fontaine-Couverte est en effet propriétaire de deux chambres dans le lotissement de Jouvence (Chambres n°46 et 47). Ladite convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la commune de Fontaine-Couverte met à disposition de MAYENNE FIBRE ces installations.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la société MAYENNE FIBRE pour l'utilisation des chambres existantes du lotissement de Jouvence.

3 - 2022-41 Budget commune 2022 : décision modificative n°1

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide de la décision modificative suivante :

En dépenses d'investissement :

60 – Rénovation énergétique salles et mairie	
2313-Constructions	- 10 000.00 €
0049 Acquisition matériel et mobilier	
2188-Autres immobilisations corporelles	+ 10 000.00 €

Information

Depuis quelques années, l'association Alli'âges œuvre sur le territoire du Pays de Craon pour soutenir les aidants (aussi appelés « proches aidants »). Elle leur propose **une formation à partir d'octobre**. Le conseil municipal est invité à relayer cette information.

Questions diverses

- Samedi 01 octobre à 11h00 : réunion des conseillers municipaux pour faire le point sur divers petits travaux à la zone de loisirs de Jouvence (allées, dalles béton sous les tables, barbecue...);
- Fermeture du Centre d'Incendie et de Secours de Fontaine-Couverte à compter du 01 octobre 2022 suite à la construction du CIS de Laubrières regroupant les CIS de Ballots, Cuillé et Fontaine-Couverte : la municipalité souhaite organiser un vin d'honneur pour remercier les actuels et anciens pompiers de la commune, il aura lieu le mardi 18 octobre à 20h00 ;
- Samedi 03 décembre à 10h00 : mise en place des illuminations ;
- Samedi 07 janvier 2023 à 10h00 : dépose des illuminations ;
- Vendredi 13 janvier 2023 à 20h00 : Vœux de la municipalité ;
- Achat d'un réfrigérateur pour la salle de jouvence ;
- Organisation d'une journée citoyenne pour les décorations de Noël.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la session close.
La séance est levée à vingt-deux heures trente minutes.

Serge BOUVIER
Secrétaire de séance

Jérôme BASLÉ
Maire